

**EXONHIT THERAPEUTICS S.A.**  
**Société anonyme à directoire et conseil de surveillance**  
**au capital de 426 720,54 euros**  
**Siège social : 26, rue Brunel**  
**75017 Paris**  
**RCS Paris 414 488 171**

---

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ANNUELLE DU 25 AVRIL 2008**

---

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L 225-68, al.6 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance (ci-après le « Conseil ») doit présenter, à l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'ExonHit Therapeutics S.A. (ci-après la « Société »), ses observations sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil dans les délais prévus par les dispositions.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 font apparaître les principaux suivants :

Total du bilan : ..... € 39 556 912  
Total des capitaux propres : ..... € 18 036 782  
Total du chiffre d'affaire : ..... € 5 176 653

Résultat net de l'exercice : ..... perte de € 7 448 712.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 font ressortir :

- un total des produits à K€ 5 385(en recul de 5% par rapport à 2006), dont K€ 5 337 au titre des produits de recherche et développement (en baisse de 5% par rapport à l'exercice 2006) et K€ 48 au titre de subventions de recherche et développement.
- Une perte nette consolidée de 7 340 milliers d'euros, contre une perte nette de 4 532 milliers d'euros enregistrée lors de l'exercice précédent.

Au cours de cet exercice, l'activité sociale et l'activité du groupe ont été marquées par différents évènements:

◆ En Recherche et Développement

- Dix (10) brevets supplémentaires ont été déposés, ce qui porte à cent soixante dix sept (177) le nombre de brevets déposés par la Société depuis sa création. Vingt neuf (29) brevets ont été accordés depuis la création de la Société.
- Après le génome humain, les chercheurs ont travaillé sur des cartes d'expression des génomes de rat et de souris, et sur les outils pour leur étude.
- Les recherches en collaboration avec Allergan Sales LLC (« Allergan ») se sont poursuivies de manière très satisfaisante et ont permis à Allergan de décider d'investir encore plus dans la collaboration en nommant un projet pharmaceutique supplémentaire en 2007. Les essais réglementaires pré-cliniques ont été initiés par Allergan en vue de l'administration à l'homme de la deuxième molécule issue de la collaboration.
- Les performances d'un premier test sanguin ont été améliorées depuis mars 2007, il permet désormais de détecter la présence de la maladie d'Alzheimer chez des patients en fournissant une mesure simple de la pathologie aux cliniciens, les performances de ce test sont supérieures à celles des pratiques actuelles.

◆ Activité commerciale

- Dans le domaine des biopuces, le chiffre d'affaires de **l'activité SpliceArray™** est en croissance avec une progression de 22% sur l'exercice 2007, et en particulier une progression de 45% du chiffre d'affaires au 4<sup>ème</sup> trimestre 2007 par rapport à la même période de l'année précédente. Nos objectifs ne sont pas encore atteints en ce domaine et nous allons poursuivre notre progression en diversifiant l'offre de SpliceArray™ et augmentant le nombre de rapports scientifiques sur le sujet.
- Dans le domaine du diagnostic, le 12 décembre 2007, un avenant a été signé au contrat de partenariat stratégique avec la société **bioMérieux** dans le domaine du diagnostic des cancers. Selon cet avenant, ExonHit obtient certains droits d'exploitation commerciale des outils de diagnostic issus de la collaboration et bioMérieux bénéficie de plus de flexibilité pour initier de nouveaux programmes de recherche et développement dans ce domaine.

- Dans le domaine du médicament, Dans le domaine du médicament, le contrat **Allergan** et ses différents amendements ont été repris dans un nouveau contrat signé le 20 décembre 2007 qui prévoit désormais un renouvellement du contrat à sa maturité fin 2009. Ce nouveau contrat prévoit de plus le versement de redevances à **ExonHit** dans le cas où Allergan opterait pour une licence sur des molécules synthétisées par des tiers, sur des cibles issues de la collaboration.

◆ Financement et Organisation

La Société a renforcé ses capitaux propres à hauteur de 13 millions d'euros au cours de l'exercice 2007 et affiche une trésorerie consolidée de 31,3 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les réalisations de ces dernières années permettent le passage vers une nouvelle étape du développement de la Société avec la mise en place d'une organisation permettant de renforcer ses capacités commerciales.

John Jaskowiak a été nommé à la direction des départements Services Génomiques et Diagnostic Moléculaire, et Matt Pando a été nommé à la direction du Département Thérapeutique.

De plus, deux nouveaux collaborateurs ont été recrutés pour renforcer cette organisation, Anders Ingvarsson au poste de Vice Président Marketing, Diagnostic Moléculaire et James Douglas au poste de Vice Président responsable de la Stratégie et des Projets.

Cette organisation sera soutenue par une direction financière dirigée par Philippe Rousseau et une direction juridique animée par Frédérique Schlumberger. En outre, la Société, avec le concours d'un cabinet spécialisé, poursuit la recherche d'un nouveau président du Directoire.

◆ Autorisation de conventions réglementées

Dans le cadre de la collaboration stratégique avec Allergan, cette dernière disposait d'un droit de rupture anticipée du contrat en cas de départ de Messieurs Tocqué, Bracco et Schweighoffer de la Société. Cet article a été modifié et prévoit désormais, ce qui est essentiel, qu'Allergan ne peut pas résilier de plein droit le contrat tant que les fondateurs, même s'ils ne font plus partie de l'équipe dirigeante et du personnel de la Société, continuent d'avoir accès à l'information, que l'un d'entre eux continue de participer avec droit de vote au conseil scientifique et généralement qu'ils continuent d'avoir un rôle significatif dans la conduite de la collaboration. Ainsi, la collaboration pourra se poursuivre après le départ des fondateurs.

Dans ce cadre, deux conventions réglementées ont été autorisées : un protocole d'accord et contrat de consultant qui prévoit que les fondateurs continueront d'assister la Société dans le cadre de cette collaboration stratégique. Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 15 janvier 2008, a autorisé ces conventions, estimant, d'une part, que chaque intervenant avait fourni ses meilleurs efforts dans la négociation desdites conventions, et, d'autre part, qu'il était dans l'intérêt social de la Société et dans l'intérêt des actionnaires de les autoriser.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport du directoire sur la gestion de la Société et la gestion du groupe, que les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Fait à Paris  
Le 29 février 2008

Monsieur Condomine  
Pour le Conseil de Surveillance